Police NyonRégion

PRÉAVIS No 01/2026

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et des Statuts de l'Association, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Association de communes « Police Nyon Région », arrêtés au 31 décembre 2025.

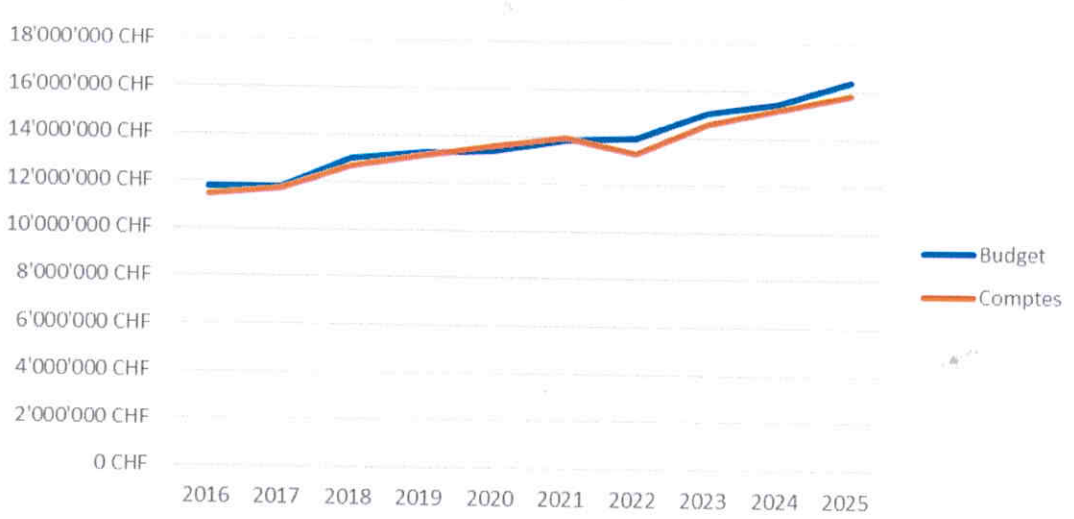
1. Introduction

L'exercice comptable 2025 est le douzième pour l'Association de communes « Police Nyon Région » [ci-après : PNR].

Conformément aux Statuts de l'Association, le budget 2025 a été déposé par voie de préavis au Conseil intercommunal en date du 19 juin 2024, puis fut adopté par celui-ci le 18 septembre 2024.

On constatera, sur le graphique ci-dessous que les charges de PNR sont maîtrisées. En effet l'augmentation du budget des charges était prévue à 6.02% et elle n'a été que de 4.29%.

Tableau : Charges - Comparaison pluriannuelle



	Budget	Comptes
2016	11'797'500 CHF	11'468'910 CHF
2017	11'762'500 CHF	11'710'272 CHF
2018	13'021'338 CHF	12'686'948 CHF
2019	13'274'736 CHF	13'160'136 CHF
2020	13'385'893 CHF	13'614'116 CHF
2021	13'868'000 CHF	13'956'490 CHF
2022	13'930'245 CHF	13'335'353 CHF
2023	15'020'615 CHF	14'598'529 CHF
2024	15'467'660 CHF	15'182'280 CHF
2025	16'398'450 CHF	15'833'661 CHF

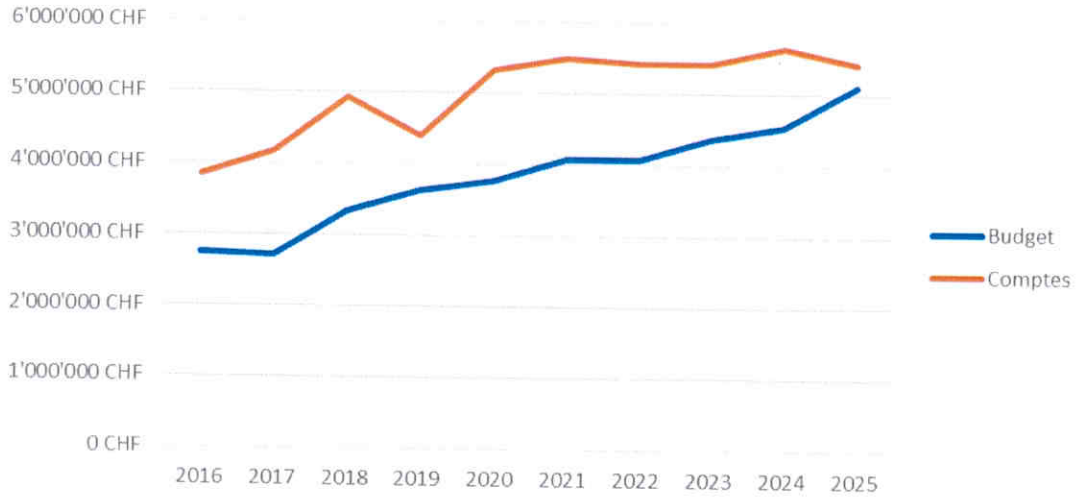
Les revenus présentent un écart favorable de CHF 309'338.00 par rapport au budget. Toutefois, les montants encaissés au titre des infractions sont en diminution de CHF 270'094.65 par rapport à l'exercice précédent.

Il convient de préciser que ces montants concernent les infractions et les ordonnances pénales encaissées durant l'exercice et non les infractions et les ordonnances pénales émises. Cette distinction peut expliquer certaines variations annuelles, les encaissements pouvant intervenir sur des infractions constatées lors d'exercices antérieurs.

Cette situation explique également l'augmentation du nombre d'ordonnances pénales, une partie des infractions constatées n'étant pas réglée immédiatement et nécessitant dès lors une procédure de recouvrement, parfois sur l'exercice comptable suivant.

Par ailleurs, sur la période 2016–2025, les revenus effectifs ont systématiquement dépassé les montants budgétés. En 2025, les recettes restent supérieures aux prévisions, bien que l'écart avec le budget soit moins marqué que lors de certains exercices précédents.

Tableau : Revenus - Comparaison pluriannuelle



	Budget	Comptes
2016	2'745'500 CHF	3'831'075 CHF
2017	2'723'000 CHF	4'166'493 CHF
2018	3'340'000 CHF	4'928'051 CHF
2019	3'637'000 CHF	4'395'777 CHF
2020	3'772'000 CHF	5'322'844 CHF
2021	4'072'000 CHF	5'490'444 CHF
2022	4'075'000 CHF	5'423'352 CHF
2023	4'382'000 CHF	5'432'997 CHF
2024	4'550'600 CHF	5'659'089 CHF
2025	5'109'600 CHF	5'418'938 CHF

2. Examen des coûts

Dans le domaine des coûts, il faut différencier les coûts de personnel et les coûts de fonctionnement de la PNR.

2.1 Charges liées au personnel

Bien que les coûts du personnel aient augmenté de CHF 333'669.08 (+3.56 %) par rapport à l'exercice 2024, ceux-ci demeurent toutefois largement dans les limites du budget prévu. Cette hausse s'explique principalement par les annuités accordées au personnel conformément aux dispositions statutaires, ainsi que par l'évolution naturelle de la masse salariale. D'une part ces éléments avaient été anticipés dans la planification budgétaire, et d'autre part les équipes de police secours ont été en léger sous-effectif durant l'année, ce qui explique que, malgré l'augmentation constatée, les charges de personnel restent maîtrisées et conformes aux prévisions.

Concernant les frais de formation professionnelle, une partie des formations prévues en 2025 a été décalée en 2026 afin d'être mieux alignées au calendrier. Par exemple, une formation envisagée pour tout le corps de police sur le thème de la protection de l'intégrité personnelle a été décalée sur 2026 pour qu'elle puisse être dispensée en même temps que la publication de la directive sur le même thème. Par ailleurs, il a été constaté lors de l'établissement des comptes des dernières années, que les montants alloués à la formation professionnelle avaient été régulièrement légèrement surestimés. Ce montant dédié à la formation professionnelle a été revu à la baisse, soit à CHF 200'000.00 lors de l'établissement du budget 2026.

2.2 Charges de fonctionnement

Au chapitre des charges de fonctionnement, certains comptes présentent des écarts, positifs ou négatifs, expliqués ci-dessous :

600.3092.00 Frais de recherche de personnel
L'utilisation des plateformes de recrutement classique tend à démontrer qu'il ne s'agit pas du bon canal pour recruter notre personnel, notamment policier. Le rapport « coût / efficacité » n'est pas satisfaisant avec des outils de ce type.

En revanche, les séances d'information à destination des futurs aspirants, organisées en interne, se sont révélées nettement plus efficaces, puisqu'elles ont permis de recruter tous nos aspirants et de promouvoir PNR dans la région auprès des jeunes intéressés par le métier de policier. De même, le nouvel assistant de sécurité publique (ASP) a été recruté par le biais des réseaux sociaux, sans recours à des démarches de recrutement traditionnelles.

Dans ce contexte, le volume des dépenses imputées à ce compte reste relativement faible. En effet, le recours limité aux canaux de recrutement payants, combiné à l'efficacité de moyens internes ou alternatifs, explique le niveau peu élevé des charges constatées. Le montant de ce compte a d'ailleurs été revu à la baisse et diminué de moitié lors de l'établissement du budget 2026.

601.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau
La stratégie d'externalisation de la mise sous pli a eu une incidence positive sur les comptes et a permis de dégager une économie directe sur ce compte.

Par ailleurs, au-delà de cet aspect financier, il convient de souligner le gain organisationnel induit par cette mesure. Les 416 heures de travail ainsi libérées ont pu être réaffectées à d'autres tâches, potentiellement à plus forte valeur ajoutée pour le service. Cette optimisation des ressources internes contribue à améliorer l'efficience globale, sans générer de coûts supplémentaires.

Enfin, il est important de relever qu'en 2024, des dépenses supplémentaires de plus de CHF 8'000.00 avaient été engagées pour l'achat de toner et des coûts d'impression. La délocalisation de la mise sous pli permet également de réduire, voire d'éviter, ce type de charges, renforçant ainsi l'impact positif de cette stratégie sur les finances globales.

601.3123.00 Achat et consommation d'électricité
Tout comme lors de l'établissement des comptes de 2024, l'important dépassement du compte « Achat et consommation d'électricité » est dû principalement au fait que les charges d'électricité avaient été sous-évaluées, cette estimation ayant été réalisée avant d'avoir une vision complète des coûts de l'emménagement dans le nouveau Centre de polices. En effet, lors de l'établissement du budget initial, la capacité de production des panneaux solaires du bâtiment avait été surestimée par le fournisseur. En réalité PNR consomme plus d'électricité que ce que ses panneaux solaires produisent, ce qui a été démontré par un rapport de bilan énergétique du bâtiment mené en 2025, à l'issue de deux ans d'occupation du Centre de polices. Ce rapport a démontré que quelques mesures d'économie d'énergie sont possibles, notamment en limitant la température au sein des locaux. Au préalable, des dysfonctionnements des sondes de prises de températures doivent encore être résolus avant de pouvoir mettre en œuvre toutes les mesures d'économie définies.

602.3163.01 Location de machines (Photocopieurs, ordinateur, etc...)
Grâce à l'externalisation de la mise sous pli, les besoins en matériel d'impression ont été considérablement réduits. Désormais, une seule imprimante suffit pour couvrir les activités résiduelles, alors qu'auparavant plusieurs équipements pouvaient être nécessaires pour absorber le volume de travail en interne. De plus, cette imprimante n'est pas en location, ce qui permet d'éviter des charges récurrentes liées à des contrats de maintenance.

Cette rationalisation du parc d'impression se traduit donc par une diminution des coûts fixes, tant en matière de location que d'entretien et de consommables. Elle contribue ainsi à une gestion plus efficiente des ressources matérielles et financières, en cohérence avec les objectifs d'optimisation déjà observés grâce à l'externalisation de la mise sous pli.

603.3185.10 Honoraires entretien des locaux Nyon
Le dépassement constaté sur ce compte s'explique par l'imputation, sur l'exercice 2025, de factures relatives aux contrats d'entretien du Centre de polices pour l'année 2024, lesquelles n'avaient pas été prévues ni comptabilisées dans les comptes 2024, ni intégrées au budget 2025.

Cette situation a entraîné un report de charges sur l'exercice en cours, générant mécaniquement un dépassement du poste concerné. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation structurelle des honoraires, mais d'un effet ponctuel lié à un décalage dans la facturation ou dans la comptabilisation des prestations.

Ainsi, ce dépassement doit être interprété comme une régularisation d'éléments antérieurs, sans impact durable sur l'évolution des charges futures, sous réserve que ces contrats soient correctement budgétisés et imputés dans les exercices concernés à l'avenir. (cf 603/B)

603.3185.12 Honoraires divers
Le dépassement constaté sur ce compte s'explique par la réalisation d'un audit externe en 2025, en lien avec les ressources humaines, mandaté par le Comité de direction. Cette démarche, qui n'avait pas été prévue dans le budget initial, a engendré une charge supplémentaire d'un montant de CHF 44'429.10.

Il s'agit d'une dépense ponctuelle et non récurrente, liée à un besoin spécifique d'analyse et d'évaluation externe. Dès lors, ce dépassement ne traduit pas une dérive structurelle des coûts du compte concerné, mais bien une décision exceptionnelle visant à répondre à des exigences particulières de gouvernance. (cf 603/C)

3. Examen des recettes

Deux grands chapitres doivent être examinés au registre des recettes :

3.1 Revenus, ventes et prestations diverses, remboursement par des tiers, amendes

En 2025, les objectifs ont majoritairement été atteint. Cependant, malgré l'atteinte des objectifs fixés, on observe une légère diminution des revenus par rapport à 2024, à hauteur de CHF 240'152, soit une baisse de 4.24 %. Cette évolution, bien que mesurée, s'explique en partie par une diminution des recettes liées aux émoluments divers. En particulier, le montant rétrocédé par l'Office des poursuites du

district de Nyon pour la délivrance des commandements de payer s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires, ce qui a eu un impact direct sur les revenus encaissés.

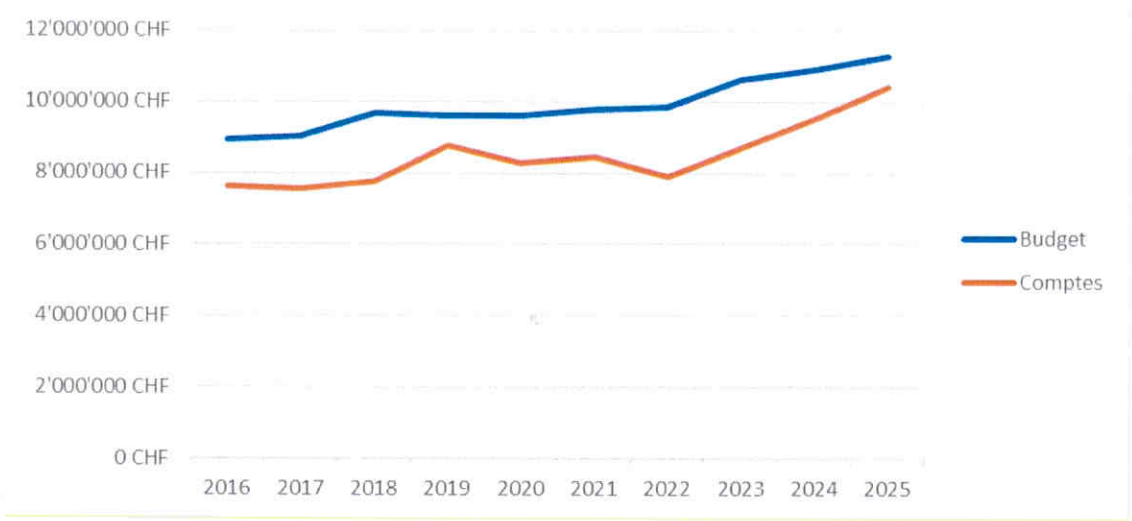
Par ailleurs, bien que le nombre d'amendes d'ordre et d'ordonnances pénales soit en augmentation, le taux d'encaissement apparaît en recul. En effet, les contrevenants rencontrent davantage de difficultés à s'acquitter de leurs dettes, ce qui entraîne des délais de paiement plus longs, voire des impayés. Cette situation affecte mécaniquement les recettes effectives de l'exercice, indépendamment du volume d'infractions traitées.

3.2 Contributions des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, comme cela est prévu dans la Loi sur les communes, la participation des communes fluctue en fonction des dépenses et des recettes.

L'augmentation de la participation des communes en 2025 s'explique en partie par un déséquilibre entre les charges et les recettes. En effet, malgré une bonne maîtrise des dépenses et le respect global du cadre budgétaire, certaines recettes se sont révélées inférieures aux prévisions. Comme exposé précédemment, cette baisse est notamment liée à une diminution de certains émoluments ainsi qu'à des difficultés accrues d'encaissement des amendes et ordonnances pénales.

Tableau 3 : Participations des communes - Comparaison pluriannuelle



	Budget	Comptes
2016	8'937'000 CHF	7'637'835 CHF
2017	9'039'499 CHF	7'543'777 CHF
2018	9'681'338 CHF	7'758'897 CHF
2019	9'637'736 CHF	8'764'359 CHF
2020	9'613'893 CHF	8'291'272 CHF
2021	9'796'000 CHF	8'466'047 CHF
2022	9'855'245 CHF	7'912'001 CHF
2023	10'638'615 CHF	8'676'180 CHF
2024	10'917'060 CHF	9'523'190 CHF
2025	11'288'850 CHF	10'414'823 CHF

3.3 Constitution de provision et transitoires

Les actifs transitoires sont composés majoritairement de factures reçues en 2025 mais qui concerne l'exercice 2026, comme les primes d'assurances ainsi que des recettes reçues en 2026 qui concernent l'exercice 2025.

Les passifs transitoires concernent des charges 2025 dont, au moment du bouclement, nous n'avions pas encore reçu les factures (honoraires informatique pour le 4ème trim. 2025, provision sur les heures supplémentaires, etc.).

Nous avons également dissous une partie du fond de réserve 9282.06 - fonds projet Odyssée afin de compenser les charges à payer pour la suite de ce projet, soit CHF 53'378.65. (cf 603/D)

4. Réserve de cotisation

Les liquidités sont en baisse principalement en raison des charges du Centre de Police. Cependant, elles ne sont pas encore alarmantes, c'est pourquoi nous n'avons pas utilisé cette réserve de CHF 1'052'130.50 constituée sous forme d'avance de cotisations auprès des retraites populaires (CIP). Toutefois si la baisse se confirme en 2026, afin d'en limiter l'impact, il serait envisageable d'utiliser une partie de ces fonds.

5. Conclusions

Au terme de l'exercice comptable 2025, le Comité de direction est satisfait de constater que, pour la douzième année consécutive, la charge financière est plus favorable pour les communes membres que celle projetée dans le budget de l'Association.

La diminution de la contribution des communes, par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2025, est de CHF 874'126.94.

Le douzième exercice de l'Association de communes « Police Nyon Région » se révèle donc positif, tant sur le plan opérationnel que financier. Le Comité de direction se plaît à avancer que ce résultat financier est à la hauteur de la qualité de la prestation fournie par les collaboratrices et collaborateurs, dans leurs responsabilités et fonction respectives.

Sur ce vu, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

de l'Association Police Nyon Région

vu le préavis no 01/2026 du Comité de direction du 1er avril 2026,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

adopte les comptes 2025 de l'Association de communes « Police Nyon Région » au 31 décembre 2025 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :



R. Faraut

La Secrétaire générale :



S. Vouillamoz

Police NyonRégion

BILAN de l'association au 31 décembre

No cpte	Désignation	2025		2024	
91	**Actif**	**3 656 074.53**	**100%**	**4 086 320.32**	**100%**
910	**Disponibilités**	**775 515.20**	**21%**	**1 989 853.96**	**49%**
9101.01	CCP 12-847446-1 Police	774 023.50		1 988 376.86	
9101.03	CCP 14-6685-8 Postcard	1 491.70		1 477.10	
911	**Débiteurs et comptes courants**	**956 838.22**	**26%**	**278 717.98**	**7%**
9111.01	Allocations familiales	-		-	
9111.02	A.V.S.	-		-	
9111.03	Chômage	99.50		-	
9111.04	CIP	-		1 942.35	
9111.06	A.P.G	-		-	
9111.07	Ass. Diverses personnel LAA	-		-	
9111.80	Compte d'attente	-		-	
9111.81	Compte d'attente - Cartes de Crédit	0.00		550.00	
9115.00	Débiteurs BVR	956 738.72		276 225.63	
913	**Actifs transitoires**	**1 623 174.51**	**44%**	**1 643 454.76**	**40%**
9138.01	Actifs transitoires	571 044.01		591 324.26	
9282.01	Provision pour cotisation caisse de pension	1 052 130.50		1 052 130.50	
914	**Crédits d'investissements**	**300 546.60**	**8%**	**174 293.62**	**4%**
9149.17	Equipement NHP - Préavis 05/2022	31 441.42		136 578.82	
9149.18	Déplacement radar	26 178.17		33 658.17	
9149.19	Gilets pare-balles	84 323.86		4 056.63	
9149.20	Upgrade armes de poing	32 562.00		0.00	
9149.22	Nouveau véhicule	74 085.55		0.00	
9149.24	Installation borne de recharges	51 955.60		0.00	

No cpte	Désignation	2025		2024	
92	**Passif**	**3 656 074.53**	**100%**	**4 086 320.32**	**100%**
920	**Engagements courants**	**2 232 921.09**	**61%**	**2 844 658.35**	**70%**
9200.00	Créanciers	1 277 214.25		1 316 091.09	
9200.01	Créanciers Police	1 450.00		1 450.00	
9206.03	Chômage			10 814.80	
9211.01	AVS	12 062.86		61 464.76	
9211.02	A.P.G				
9211.03	Ass. diverses personnel LAA			25 241.40	
9211.04	C.I.P	14 706.30			
9211.03	Ass. Maladie collective APG			35 302.00	
9206.04	Excédent de recette à distribuer Nyon	786 336.28		1 181 722.42	
9206.05	Excédent de recette à distribuer Prangins	98 864.70		148 766.74	
9206.06	Excédent de recette à distribuer Crans	42 286.70		63 560.14	
9206.81	Frais de rappels débiteurs Police			245.00	
925	**Passifs transitoires**	**924 424.54**	**25%**	**690 054.42**	**17%**
9258.01	Passifs transitoires	924 424.54		690 054.42	
928	**Financement spéciaux et fonds de réserve**	**498 728.90**	**14%**	**551 607.55**	**13%**
9282.05	Provision pour pertes sur débiteurs	13 900.00		13 400.00	
9282.06	Fonds projet Odysée	476 809.90		530 188.55	
9282.07	Vente véhicule séquestré	8 019.00		8 019.00	

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Désignation	COMPTES 2025 CHF	var. sur Bud. / 2025 en %	var. sur Cpte / 2024 en %	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF	ⓘ
6	**Corps de police**						
60	**Administration**						
600	**Autorités et personnel**	**13 192 856.93**	**-3.89%**	**3.80%**	**13 727 150**	**12 710 401.24**	
600.3003.02	Jetons de présence Comité de direction	10 460.00			12 500	7 400.00	
600.3003.03	Jetons de présence Commission de gestion	400.00			1 250	2 770.00	
600.3011.01	Personnel - traitements	9 693 985.00			9 918 600	9 360 315.92	600/A
600.3030.00	Cotisations AVS/AI/AC	894 452.10			946 800	848 751.59	
600.3040.00	Cotisations caisse de pensions	1 405 711.25			1 562 600	1 386 917.10	
600.3050.00	Assurances de personnes	784 837.55			793 600	769 347.90	
600.3060.00.01	Remboursement de véhicules privés	15 620.61			30 000	16 432.72	
600.3060.00.03	Repas et autres débours	12 557.45			13 000	12 826.97	
600.3091.00	Frais de formation professionnelle	174 645.59			240 000	111 301.17	600/B
600.3091.00.01	Frais de formation professionnelle - école de police	174 000.00			180 000	174 000.00	
600.3092.00	Frais de recherche de personnel	1 118.26			8 000	974.85	600/C
600.3093.00	Frais sanitaires concernant le personnel	1 398.74			800	283.70	
600.3099.00	Charges diverses du personnel	23 670.38			20 000	19 079.32	
601	**Biens, services, marchandises**	**569 376.94**	**-1.80%**	**-8.81%**	**579 800**	**624 374.28**	
601.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	59 463.08			70 000	44 843.46	601/A
601.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	10 371.12			13 800	4 795.11	
601.3111.01	Achats de mobilier, machines et équipement de bureau	11 108.36			15 000	11 315.98	
601.3111.02	Achats informatiques (internet, logiciels, licences, matériel, etc.)	134 564.50			130 000	159 468.78	
601.3114.01	Achat de machines, matériel d'exploitation et entretien	19 661.39			24 000	14 962.41	
601.3114.02	Achat d'habits et uniformes	54 467.72			60 000	30 372.04	
601.3115.00	Achat de véhicules	0.00			-	85 985.00	
601.3116.00	Achat de matériel spécialisé	69 484.15			70 000	69 842.12	
601.3123.00	Achat et consommation d'électricité	83 506.85			47 000	86 806.80	601/B
601.3124.01	Achat de carburant pour véhicules	22 259.50			35 000	22 778.55	601/C
601.3124.02	Achat de carburant (chauffage des bâtiments)	0.00			3 000	660.00	
601.3134.00	Achat de matériel liés à l'entretien des chiens de police	2 161.70			6 000	3 683.23	
601.3139.00	Achat d'autres marchandises	8 591.69			9 000	6 948.45	
601.3139.01	Achat de matériel de prévention	15 642.57			15 000	5 015.04	

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Désignation	COMPTES 2025 CHF	var. sur Bud. / 2025 en %	var. sur Cpte / 2024 en %	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF	ⓘ
601.3151.00	Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau	28 425.83			32 000	29 728.66	
601.3155.00	Entretien des véhicules	49 668.48			50 000	47 168.65	
602	**Loyers, Frais de réceptions, Manifestations**	**661 856.63**	**-7.20%**	**-2.55%**	**713 200**	**679 199.37**	
602.3161.02	Loyer poste de police Prangins	8 626.00			8 700	8 626.00	
602.3161.05	Loyers divers	6 400.00			6 500	6 594.00	
602.3161.07	Loyer Centre de Polices	630 566.05			666 500	641 288.75	
602.3163.01	Location de machines (photocopieurs, ordinateurs, etc...)	318.90			12 000	3 534.90	602/A
602.3163.04	Locations diverses	60.00			3 000	3 662.90	
602.3163.07	Location de véhicules	1 040.35			1 500	961.00	
602.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	14 845.33			15 000	14 531.82	
603	**Honoraires et prestations de services**	**1 203 796.49**	**5.14%**	**19.24%**	**1 145 000**	**1 009 590.50**	
603.3181.00	Affranchissements	107 897.30			110 000	119 986.11	
603.3182.01	Frais de téléphones	30 366.90			29 300	28 043.55	
603.3182.02	Frais de concession (utilisation Polycom)	74 656.35			85 000	75 652.70	
603.3183.00	Frais bancaires	20 676.14			20 000	19 211.31	
603.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	87 887.85			100 000	89 950.20	603/A
603.3184.01	Pertes sur débiteurs	3 430.00			2 500	5 143.10	
603.3185.01	Honoraires informatique	409 509.10			400 000	304 700.59	
603.3185.03	Honoraires ressources humaines	10 512.75			10 000		
603.3185.08	Honoraires frais de justice	24 533.75			30 000	29 909.85	
603.3185.09	Honoraires entretien des locaux Prangins	2 178.00			2 200	2 178.00	
603.3185.10	Honoraires entretien des locaux Nyon	261 896.22			250 000	168 024.24	603/B
603.3185.12	Honoraires divers	82 790.08			65 000	63 659.25	603/C
603.3185.13	Honoraires révision des comptes	3 783.20			4 000	4 000.00	
603.3185.14	Participation projet Odysée	53 378.65			-	65 717.30	603/D
603.3186.00	Primes d'assurances (tiers, choses, RC y. c. vhc)	28 904.60			35 000	30 939.30	
603.3189.00	Frais divers	1 395.60			2 000	2 475.00	
604	**Impôts, taxes et cotisations**	**49 218.99**	**16.36%**	**6.57%**	**42 300**	**46 186.40**	
604.3191.00	TVA forfaitaire	9 779.83			6 000	7 414.30	
604.3193.00	Cotisations (ACPMV, CDPMV, etc...)	39 400.30			36 000	38 772.10	604/A
604.3199.00	Frais divers	38.86			300	0.00	

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Désignation	COMPTES 2025 CHF	var. sur Bud. / 2025 en %	var. sur Cpte / 2024 en %	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF	ⓘ
606	**Amortissement et attributions fonds de réserve**	**151 514.65**	**-18.54%**	**-38.59%**	**186 000**	**109 327.90**	
606.3329.00	Amortissement patrimoine administratif	151 514.65			186 000	109 327.90	
606.3800.00	Attributions à fonds de réserve						
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 828 620.63**			**16 393 450**	**15 179 079.69**	
607	**Revenu, ventes et prestations diverses**	**616 039.25**	**24.55%**	**15.74%**	**494 600**	**532 274.42**	
607.4312.00	Emoluments de police	31 890.00			30 000	32 225.00	
607.4313.00	Emoluments administratifs	21 835.07			20 000	21 735.07	
607.4319.00	Emoluments divers	113 053.00			150 000	135 238.00	
607.4354.00	Ventes d'objets mobiliers	0.00			3 000	6 753.01	
607.4356.00	Facturation de service à des tiers	59 489.54			30 000	32 520.00	
607.4359.00	Ventes et prestations diverses	80 964.60			30 000	54 840.50	
607.4390.00	Recettes diverses	308 807.04			231 600	248 962.84	
608	**Remboursement par des tiers, amendes**	**4 802 898.32**	**4.07%**	**-6.32%**	**4 615 000**	**5 126 815.22**	
608.4361.01	Personnel - remboursement accidents	34 376.00			30 000	114 701.90	
608.4361.02	Personnel - remboursement maladies	202 447.30			50 000	79 642.15	
608.4361.03	Personnel - remboursement APG	43 958.30			20 000	147 005.40	
608.4362.00	Remboursement de frais divers par des tiers	16 685.60			15 000	12 240.00	
608.4363.00	Remboursement de dommages	300.00					
608.4370.00	Amendes et ordonnances pénales	4 505 131.12			4 500 000	4 773 225.77	
609	**Participations des communes**	**10 414 723.06**	**-7.74%**	**9.36%**	**11 288 850**	**9 523 190.10**	
609.4521.01	Participation de Crans	472 477.31			514 772	434 257.47	
609.4521.02	Participation de Nyon	8 784 347.79			9 570 687	8 073 760.57	
609.4521.03	Participation de Prangins	1 104 519.31			1 203 391	1 015 172.06	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (Odyssée)	53 378.65			-	0.00	
	TOTAL DES REVENUS	**15 833 660.63**			**16 398 450**	**15 182 279.74**	

Nyon, le

.....

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Commentaires	ⓘ
600.3011.01	Police secours a passé presque toute l'année 2025 en léger sous-effectif en raison des difficultés à recruter du personnel policier déjà breveté dans toute la Suisse Romande	600/A
600.3091.00	Une partie des formations prévue en 2025 a été reportée sur 2026	600/B
600.3092.00	PNR n'utilise presque plus les plateformes classiques de recrutement, ni les petites annonces	600/C
601.3101.00	L'externalisation du processus de mise sous pli a permis de réaliser des économies sur les achats d'imprimés et de fournitures de bureau	601/A
601.3123.00	La consommation électrique du Centre de polices a fait l'objet d'un audit énergétique et des mesures d'économie restent à mettre en place	601/B
601.3124.01	La consommation de carburant a quelque peu diminué depuis l'acquisition de véhicules électriques, bien que les coûts de carburant aient augmenté. Ces coûts demeurent cependant stables depuis l'acquisition des nouveaux véhicules électriques en 2025, ce qui tend à confirmer que le montant inscrit pour ce compte au budget 2026 a été correctement estimé.	601/C
602.3163.01	Grâce à l'externalisation de la mise sous pli, les besoins en matériel d'impression ont été considérablement réduits.	602/A
603.3184.00	Bien que légèrement en-dessous du montant budgeté, les frais de contentieux demeurent relativement stables entre 2024 et 2025, oscillant entre CHF 85'000 et CHF 90'000.	603/A
603.3185.10	Les factures relatives aux contrats d'entretien du Centre de polices pour l'année 2024 ont été imputées sur l'exercice 2025.	603/B
603.3185.12	Réalisation d'un audit externe en 2025, mandaté par le Comité de direction	603/C
603.3185.14	La participation du PNR aux frais de renouvellement informatique du canton est compensée par la dissolution progressive du fonds de réserve Odyssée	603/D
604.3193.00	Le montant des cotisations pour la CDPV-CCPV a augmenté en 2025	604/A

Police NyonRégion

Suivi des investissements et amortissements

SITUATION AU 31 décembre 2025

N° compte	Comptes à amortir	Année bouclement	N° / année Préavis	Taux	Crédits accordés	Au 31.12.2024	En 2025			Au 31.12.2025	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde au bilan	Solde du préavis
						Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses "nettes"	Dépenses "nettes"	au 31.12.2024	2025	au 31.12.2025		
9149.17	Equipement HP	2022	05/2022	20%	CHF 525'687.00	535'645.26	0.00	0.00	0.00	535'645.26	399'066.44	105'137.40	504'203.84	31'441.42	-9'958.26
9149.18	Déplacement radar Rte de Divonne	2024		20%	CHF 36'000.00	37'398.17	0.00	0.00	0.00	37'398.17	3'740.00	7'480.00	11'220.00	26'178.17	-1'398.17
9149.19	Gilet pare-balle	2025	05/2024	20%	CHF 142'000.00	4'507.13	101'460.23	0.00	101'460.23	105'967.36	450.50	21'193.00	21'643.50	84'323.86	36'032.64
9149.20	UpGrade des armes	2025		20%	CHF 40'000.00	0.00	40'702.00	0.00	40'702.00	40'702.00	0.00	8'140.00	8'140.00	32'562.00	-702.00
9149.22	Achat véhicule	2025	04/2024	20%	CHF 90'000.00	0.00	82'317.55	0.00	82'317.55	82'317.55	0.00	8'232.00	8'232.00	74'085.55	7'682.45
9149.24	Installation bornes de recharge	2025	04/2024	10%	CHF 60'000.00	0.00	53'287.85	0.00	53'287.85	53'287.85	0.00	1'332.25	1'332.25	51'955.60	6'712.15
									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
											403'256.94	**151'514.65**	554'771.59	300'546.60	38'368.81

Nyon, le 11.03.2026

Comité de direction de l'Association Police Nyon Région

Présidente — Mme Roxane Faraut

Secrétaire générale — Mme Stéphanie Vouillamoz

Natacha Bertholet

fidinter

Association Police de la région de Nyon

Rapport sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025

Lausanne, le 8 avril 2026

11214 MD/FL/DX (5/1)

Notre rapport se présente comme suit :

		Page
1	CONSIDERATIONS GENERALES	3
2	RAPPORT SUCCINCT	5
3	ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN	6
4	SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES	6
5	OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2025	6
6	ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	9
7	CONCLUSION	10

Annexes :

1. Bilan au 31 décembre 2025
2. Compte de fonctionnement 2025
3. Tableau des investissements

1 CONSIDERATIONS GENERALES

Nos travaux de vérification se sont déroulés le 24 février 2026 dans les bureaux de la Police de Nyon Région et ont été finalisés dans nos bureaux.

Nous avons fait part de nos conclusions et observations lors de la discussion finale du 24 février 2026 en présence de Mme Natacha Bertholet, cheffe comptable.

Les états produits en annexes 1 et 2 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2025. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2025 à CHF 3'656'075, est conforme aux dispositions légales en la matière.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec la nouvelle directive du 4 décembre 2017 pour l'organe de révision, édictées par le Département des institutions et de la sécurité qui mentionne que la vérification des comptes est effectuée selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct).

Nous rappelons que les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie à l'association de communes selon l'article 114 de la Loi sur les Communes qui stipule :

Art. 114 Droit applicable
[1] Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association, à la fédération de communes, à l'agglomération et à toute autre forme de corporation de droit public comprenant des communes prévues par la présente loi ou les lois spéciales, pour autant que ces dispositions ne soient pas en contradiction avec les lois précitées.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés et le respect des principes d'établissement régulier des comptes.

Nous soulignons la bonne collaboration avec Mme Natacha Bertholet, que nous remercions, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Le projet des comptes du préavis 1/2026 sur les comptes 2025 était à notre disposition lors de notre contrôle.

L'excédent de charges de l'exercice est réparti entre les Communes membres conformément aux dispositions statutaires.

Nous présentons ci-après le résultat économique de l'exercice (avant dissolution du fonds de réserve), ainsi que le tableau de répartition entre les Communes membres.

	CHF
Excédent de charges de fonctionnement	- 10'414'723
Dissolution du fonds de réserve Odyssée	53'379
	- 10'361'344
Participation des Communes membres	10'361'344
	0

		Part charges	Acomptes versés	Soldes à restituer
		CHF	CHF	CHF
Nyon	84.78%	8'784'348	-9'570'684	-786'336
Prangins	10.66%	1'104'519	-1'203'384	-98'865
Crans	4.56%	472'477	-514'764	-42'287
Total	**100%**	**10'361'344**	**-11'288'832**	**-927'488**

2 RAPPORT SUCCINCT

Rapport de l'auditeur

Au Conseil intercommunal de l'Association Police de la région de Nyon

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Police de la région de Nyon, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 8 avril 2026

Fidinter SA

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Maxime Despont
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

er Jean Christophe Flückiger
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2025 est publié en annexe 1 du présent rapport.

Les commentaires et recommandations relatifs à certaines rubriques du bilan sont mentionnés sous chiffre 5 ci-après.

4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES

Il ne restait aucune recommandation non régularisée dans notre rapport du 7 mars 2025.

5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2025

Suite au contrôle des comptes de l'exercice 2025, nous vous faisons part de nos constatations, remarques et recommandations suivantes.

5.1 Disponibilités CHF 775'515

Les soldes CCP correspondent aux relevés au 31 décembre 2025.

5.2 Débiteurs CHF 956'739

Le montant des débiteurs au bilan de CHF 956'739 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2025.

La variation importante par rapport aux postes ouverts débiteurs au 31 décembre 2024 (CHF 276'226) correspond principalement à un acompte 2025 impayé de la Ville de Nyon au 31.12.2025, de CHF 797'557.

Suite aux contrôles effectués pour cette rubrique, nous avons constaté qu'il existe une provision pour pertes sur débiteurs au passif du bilan de CHF 13'900 correspondant à 36.3% du montant des débiteurs ouverts à la date de bouclement des comptes, soit le 24 février 2026, contre 50% lors du bouclement précédent.

5.3 Comptes courants débiteurs — CHF 100

	CHF	Réf.
Allocations familiales	0	1)
Chômage	100	
AVS	0	1)
APG	0	1)
CIP	0	1)
LAA	0	1)
Compte d'attente – cc	0	1)
	100	

1) Solde créancier au 31 décembre 2025

5.4 Actifs transitoires — CHF 571'044

Le total de ce compte se compose de la manière suivante :

	CHF
Charges 2026 payées d'avance	473'795
Produits 2025 à recevoir	97'249
	571'044

5.5 Investissements — CHF 300'547

Les nouveaux investissements concernent :

- Proposition 2025_11 Comité de Direction (CODIR) – Upgrading des armes de poing Glockj (crédit d'investissement de CHF 49'584).

 Les dépenses engagées sur l'exercice 2025 totalisent CHF 40'702 et l'amortissement comptabilisé sur l'année 2025 s'élève à CHF 8'140.

- Préavis No 04/2024 (crédit d'investissement de CHF 150'000) afférent au remplacement d'un véhicule d'intervention et l'installation de bornes de recharge électrique.

 Les dépenses engagées sur l'exercice 2025 totalisent CHF 135'605 et l'amortissement comptabilisé sur l'année 2025 s'élève à CHF 9'564.

Le tableau des investissements est joint en annexe (Annexe No 3).

5.6 Créanciers — CHF 1'277'214

Le montant des créanciers au bilan de CHF 1'277'214 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2025.

5.7 Excédent d'acomptes à distribuer — CHF 927'488

Nous vous renvoyons à la page 4 du présent rapport.

Nous relevons les recommandations de Madame le Préfet concernant la comptabilisation de la participation des communes aux charges, soit :

- Utilisation d'un compte de charges pour comptabiliser le montant à rembourser afin d'éviter la compensation des charges et des produits ;
- Utilisation de comptes courants avec toutes les communes où seront comptabilisés les acomptes facturés et le solde à rembourser.

L'Association a retenu la deuxième recommandation et utilise des comptes courants avec toutes les communes depuis l'exercice 2022.

5.8 Passifs transitoires — CHF 924'425

Le montant des passifs transitoires correspond au détail ci-après :

	CHF
Charges 2025 à payer	782'875
Provision heures supplémentaires au 31 décembre 2025	141'550
	924'425

5.9 Réserve de cotisations employeur — CHF 1'052'131

L'Association a signé un avenant au contrat d'affiliation CIP (Caisse intercommunale de pensions) en date du 6 décembre 2021, avenant lui permettant de constituer une réserve de cotisations de l'employeur.

Nous relevons que cette rubrique fait l'objet d'un point spécifique dans le préavis 01/2023 des comptes 2022, notamment les motifs qui ont conduit à la constitution.

Nous indiquons encore que selon le point 5. du préavis 01/2023, l'Association envisageait de prélever les cotisations 2023 dans la réserve de cotisations, la situation des taux d'intérêts négatifs ayant changé sur l'année 2023. Toutefois, les cotisations employeur 2023 ont été intégralement payées, sans utilisation de la réserve de cotisations.

Les cotisations employeur 2024 et 2025 ont également été intégralement payées, sans utilisation de la réserve de cotisations.

5.10 Annexes

L'Association ne remplit pas les autres conditions des lettres d, e et f de la directive du 4 décembre 2017.

6 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nous avons effectué une comparaison des chiffres 2025 avec le budget 2025 et les chiffres de l'exercice précédent.

Les commentaires sur les écarts budgétaires étant clairement mentionnés dans le préavis 01/2026 des comptes de fonctionnement, nous renonçons à les reproduire dans le présent rapport.

Cependant, en comparant les charges par chapitre par rapport au budget, nous constatons certains dépassements qui ont été notifiés et validés par le Comité de direction.

7 CONCLUSION

Nous avons relevé le bon niveau de préparation du dossier de bouclement et la bonne qualité des informations communiquées par Mme Natacha Bertholet lors de nos contrôles.

A l'issue de nos travaux, nous pouvons déclarer que :

- nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité le 4 décembre 2017,
- vos comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée, ce qui facilite les recherches,
- toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite par Mme Bertholet,
- l'organisation du travail, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives n'appellent pas d'observation particulière,
- le bilan de votre Association arrêté au 31 décembre 2025 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité ; ils sont établis conformément aux dispositions légales en la matière,
- nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous présentons notre rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis. Nous précisons que nous n'avons pas procédé à d'autres vérifications que celles expressément mentionnées et nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Lausanne, le 8 avril 2026

Fidinter SA

Maxime Despont
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

er Jean Christophe Flückiger
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe 1

Police NyonRégion

BILAN de l'association au 31 décembre

No cpte	Désignation	2025		2024	
91	**Actif**	**3 656 074.53**	**100%**	**4 086 320.32**	**100%**
910	**Disponibilités**	**775 515.20**	**21%**	**1 989 853.96**	**49%**
9101.01	CCP 12-847446-1 Police	774 023.50		1 988 376.86	
9101.03	CCP 14-6685-8 Postcard	1 491.70		1 477.10	
911	**Débiteurs et comptes courants**	**956 838.22**	**26%**	**278 717.98**	**7%**
9111.01	Allocations familiales	-		-	
9111.02	A.V.S.	-		-	
9111.03	Chômage	99.50		-	
9111.04	CIP	-		1 942.35	
9111.06	A.P.G	-		-	
9111.07	Ass. Diverses personnel LAA	-		-	
9111.80	Compte d'attente	-		-	
9111.81	Compte d'attente - Cartes de Crédit	0.00		550.00	
9115.00	Débiteurs BVR	956 738.72		276 225.63	
913	**Actifs transitoires**	**1 623 174.51**	**44%**	**1 643 454.76**	**40%**
9138.01	Actifs transitoires	571 044.01		591 324.26	
9282.01	Provision pour cotisation caisse de pension	1 052 130.50		1 052 130.50	
914	**Crédits d'investissements**	**300 546.60**	**8%**	**174 293.62**	**4%**
9149.17	Equipement NHP - Préavis 05/2022	31 441.42		136 578.82	
9149.18	Déplacement radar	26 178.17		33 658.17	
9149.19	Gilets pare-balles	84 323.86		4 056.63	
9149.20	Upgrade armes de poing	32 562.00		0.00	
9149.22	Nouveau véhicule	74 085.55		0.00	
9149.24	Installation borne de recharges	51 955.60		0.00	

No cpte	Désignation	2025		2024	
92	**Passif**	**3 656 074.53**	**100%**	**4 086 320.32**	**100%**
920	**Engagements courants**	**2 232 921.09**	**61%**	**2 844 658.35**	**70%**
9200.00	Créanciers	1 277 214.25		1 316 091.09	
9200.01	Créanciers Police	1 450.00		1 450.00	
9206.03	Chômage			10 814.80	
9211.01	AVS	12 062.86		61 464.76	
9211.02	A.P.G				
9211.03	Ass. diverses personnel LAA			25 241.40	
9211.04	C.I.P	14 706.30			
9211.03	Ass. Maladie collective APG			35 302.00	
9206.04	Excédent de recette à distribuer Nyon	786 336.28		1 181 722.42	
9206.05	Excédent de recette à distribuer Prangins	98 864.70		148 766.74	
9206.06	Excédent de recette à distribuer Crans	42 286.70		63 560.14	
9206.81	Frais de rappels débiteurs Police			245.00	
925	**Passifs transitoires**	**924 424.54**	**25%**	**690 054.42**	**17%**
9258.01	Passifs transitoires	924 424.54		690 054.42	
928	**Financement spéciaux et fonds de réserve**	**498 728.90**	**14%**	**551 607.55**	**13%**
9282.05	Provision pour pertes sur débiteurs	13 900.00		13 400.00	
9282.06	Fonds projet Odysée	476 809.90		530 188.55	
9282.07	Vente véhicule séquestré	8 019.00		8 019.00	

Annexe 2

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Désignation	COMPTES 2025 CHF	var. sur Bud. / 2025 en %	var. sur Cpte / 2024 en %	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF	ⓘ
6	**Corps de police**						
60	**Administration**						
600	**Autorités et personnel**	**13'197'896.93**	**-3.89%**	**3.81%**	**13'732'150**	**12'713'601.24**	
600.3003.01	Jetons de présence conseil inter-communale	5'040.00			5'000	3'200.00	
600.3003.02	Jetons de présence Comité de direction	10'460.00			12'500	7'400.00	
600.3003.03	Jetons de présence Commission de gestion	400.00			1'250	2'770.00	
600.3011.01	Personnel - traitements	9'693'985.00			9'918'600	9'360'315.92	600/A
600.3030.00	Cotisations AVS/AI/AC	894'452.10			946'800	848'751.59	
600.3040.00	Cotisations caisse de pensions	1'405'711.25			1'562'600	1'386'917.10	
600.3050.00	Assurances de personnes	784'837.55			793'600	769'347.90	
600.3060.00.01	Remboursement de véhicules privés	15'620.61			30'000	16'432.72	
600.3060.00.03	Repas et autres débours	12'557.45			13'000	12'826.97	
600.3091.00	Frais de formation professionnelle	174'645.59			240'000	111'301.17	600/B
600.3091.00.01	Frais de formation professionnelle - école de police	174'000.00			180'000	174'000.00	
600.3092.00	Frais de recherche de personnel	1'118.26			8'000	974.85	600/C
600.3093.00	Frais sanitaires concernant le personnel	1'398.74			800	283.70	
600.3099.00	Charges diverses du personnel	23'670.38			20'000	19'079.32	
601	**Biens, services, marchandises**	**569'376.94**	**-1.80%**	**-8.81%**	**579'800**	**624'374.28**	
601.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	59'463.08			70'000	44'843.46	601/A
601.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	10'371.12			13'800	4'795.11	
601.3111.01	Achats de mobilier, machines et équipement de bureau	11'108.36			15'000	11'315.98	
601.3111.02	Achats informatiques (internet, logiciels, licences, matériel, etc.)	134'564.50			130'000	159'468.78	
601.3114.01	Achat de machines, matériel d'exploitation et entretien	19'661.39			24'000	14'962.41	
601.3114.02	Achat d'habits et uniformes	54'467.72			60'000	30'372.04	
601.3115.00	Achat de véhicules	0.00			-	85'985.00	
601.3116.00	Achat de matériel spécialisé	69'484.15			70'000	69'842.12	
601.3123.00	Achat et consommation d'électricité	83'506.85			47'000	86'806.80	601/B
601.3124.01	Achat de carburant pour véhicules	22'259.50			35'000	22'778.55	601/C
601.3124.02	Achat de carburant (chauffage des bâtiments)	0.00			3'000	660.00	
601.3134.00	Achat de matériel liés à l'entretien des chiens de police	2'161.70			6'000	3'683.23	
601.3139.00	Achat d'autres marchandises	8'591.69			9'000	6'948.45	
601.3139.01	Achat de matériel de prévention	15'642.57			15'000	5'015.04	
601.3151.00	Entretien du mobilier, machines et équipements de bureau	28'425.83			32'000	29'728.66	
601.3155.00	Entretien des véhicules	49'668.48			50'000	47'168.65	
602	**Loyers, Frais de réceptions, Manifestations**	**661'856.63**	**-7.20%**	**-2.55%**	**713'200**	**679'199.37**	
602.3161.02	Loyer poste de police Prangins	8'626.00			8'700	8'626.00	
602.3161.05	Loyers divers	6'400.00			6'500	6'594.00	
602.3161.07	Loyer Centre de Polices	630'566.05			666'500	641'288.75	
602.3163.01	Location de machines (photocopieurs, ordinateurs, etc...)	318.90			12'000	3'534.90	602/A
602.3163.04	Locations diverses	60.00			3'000	3'662.90	
602.3163.07	Location de véhicules	1'040.35			1'500	961.00	
602.3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	14'845.33			15'000	14'531.82	
603	**Honoraires et prestations de services**	**1'203'796.49**	**5.14%**	**19.24%**	**1'145'000**	**1'009'590.50**	
603.3181.00	Affranchissements	107'897.30			110'000	119'986.11	
603.3182.01	Frais de téléphones	30'366.90			29'300	28'043.55	
603.3182.02	Frais de concession (utilisation Polycom)	74'656.35			85'000	75'652.70	
603.3183.00	Frais bancaires	20'676.14			20'000	19'211.31	
603.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	87'887.85			100'000	89'950.20	603/A
603.3184.01	Pertes sur débiteurs	3'430.00			2'500	5'143.10	
603.3185.01	Honoraires informatique	409'509.10			400'000	304'700.59	
603.3185.03	Honoraires ressources humaines	10'512.75			10'000		
603.3185.08	Honoraires frais de justice	24'533.75			30'000	29'909.85	
603.3185.09	Honoraires entretien des locaux Prangins	2'178.00			2'200	2'178.00	
603.3185.10	Honoraires entretien des locaux Nyon	261'896.22			250'000	168'024.24	603/B
603.3185.12	Honoraires divers	82'790.08			65'000	63'659.25	603/C
603.3185.13	Honoraires révision des comptes	3'783.20			4'000	4'000.00	
603.3185.14	Participation projet Odysée	53'378.65			-	65'717.30	603/D
603.3186.00	Primes d'assurances (tiers, choses, RC y. c. vhc)	28'904.60			35'000	30'939.30	
603.3189.00	Frais divers	1'395.60			2'000	2'475.00	
604	**Impôts, taxes et cotisations**	**49'218.99**	**16.36%**	**6.57%**	**42'300**	**46'186.40**	
604.3191.00	TVA forfaitaire	9'779.83			6'000	7'414.30	
604.3193.00	Cotisations (ACPMV, CDPMV, etc...)	39'400.30			36'000	38'772.10	604/A
604.3199.00	Frais divers	38.86			300	0.00	
606	**Amortissement et attributions fonds de réserve**	**151'514.65**	**-18.54%**	**-38.59%**	**186'000**	**109'327.90**	
606.3329.00	Amortissement patrimoine administratif	151'514.65			186'000	109'327.90	
606.3800.00	Attributions à fonds de réserve						
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15'833'660.63**			**16'398'450**	**15'182'279.69**	

Police NyonRégion

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

No - Compte	Désignation	COMPTES 2025 CHF	var. sur Bud. / 2025 en %	var. sur Cpte / 2024 en %	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF	ⓘ
607	**Revenu, ventes et prestations diverses**	**616'039.25**	**24.55%**	**15.74%**	**494'600**	**532'274.42**	
607.4312.00	Emoluments de police	31'890.00			30'000	32'225.00	
607.4313.00	Emoluments administratifs	21'835.07			20'000	21'735.07	
607.4319.00	Emoluments divers	113'053.00			150'000	135'238.00	
607.4354.00	Ventes d'objets mobiliers	0.00			3'000	6'753.01	
607.4356.00	Facturation de service à des tiers	59'489.54			30'000	32'520.00	
607.4359.00	Ventes et prestations diverses	80'964.60			30'000	54'840.50	
607.4390.00	Recettes diverses	308'807.04			231'600	248'962.84	
608	**Remboursement par des tiers, amendes**	**4'802'898.32**	**4.07%**	**-6.32%**	**4'615'000**	**5'126'815.22**	
608.4361.01	Personnel - remboursement accidents	34'376.00			30'000	114'701.90	
608.4361.02	Personnel - remboursement maladies	202'447.30			50'000	79'642.15	
608.4361.03	Personnel - remboursement APG	43'958.30			20'000	147'005.40	
608.4362.00	Remboursement de frais divers par des tiers	16'685.60			15'000	12'240.00	
608.4363.00	Remboursement de dommages	300.00					
608.4370.00	Amendes et ordonnances pénales	4'505'131.12			4'500'000	4'773'225.77	
609	**Participations des communes**	**10'414'723.06**	**-7.74%**	**9.36%**	**11'288'850**	**9'523'190.10**	
609.4521.01	Participation de Crans	472'477.31			514'772	434'257.47	
609.4521.02	Participation de Nyon	8'784'347.79			9'570'687	8'073'760.57	
609.4521.03	Participation de Prangins	1'104'519.31			1'203'391	1'015'172.06	
609.4800.00	Prélèvement sur fond de réserve (Odyssée)	53'378.65			-	0.00	
	TOTAL DES REVENUS	**15'833'660.63**			**16'398'450**	**15'182'279.74**	

Nyon, le

.....

Annexe 3

Police NyonRégion

Suivi des investissements et amortissements

SITUATION AU 31 décembre 2025

N° compte	Comptes à amortir	Année bouclement	N° / année Préavis	Taux	Crédits accordés	Au 31.12.2024	En 2025			Au 31.12.2025	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde au bilan	Solde du préavis
						Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses "nettes"	Dépenses "nettes"	au 31.12.2024	2025	au 31.12.2025		
9149.17	Equipement HP	2022	05/2022	20%	CHF 525'687.00	535'645.26	0.00	0.00	0.00	535'645.26	399'066.44	105'137.40	504'203.84	31'441.42	-9'958.26
9149.18	Déplacement radar Rte de Divonne	2024		20%	CHF 36'000.00	37'398.17	0.00	0.00	0.00	37'398.17	3'740.00	7'480.00	11'220.00	26'178.17	-1'398.17
9149.19	Gilet pare-balle	2025	05/2024	20%	CHF 142'000.00	4'507.13	101'460.23	0.00	101'460.23	105'967.36	450.50	21'193.00	21'643.50	84'323.86	36'032.64
9149.20	UpGrade des armes	2025		20%	CHF 40'000.00	0.00	40'702.00	0.00	40'702.00	40'702.00	0.00	8'140.00	8'140.00	32'562.00	-702.00
9149.22	Achat véhicule	2025	04/2024	20%	CHF 90'000.00	0.00	82'317.55	0.00	82'317.55	82'317.55	0.00	8'232.00	8'232.00	74'085.55	7'682.45
9149.24	Installation bornes de recharge	2025	04/2024	10%	CHF 60'000.00	0.00	53'287.85	0.00	53'287.85	53'287.85	0.00	1'332.25	1'332.25	51'955.60	6'712.15
									0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
											403'256.94	**151'514.65**	554'771.59	300'546.60	38'368.81

Nyon, le 17.02.2026

Comité de direction de l'Association Police Nyon Région

Présidente — Mme Roxane Faraut

Secrétaire générale — Mme Stéphanie Vouillamoz

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Commission de gestion - COGEST

Rapport sur le préavis 01/2026 - Comptes 2025

Nyon, le 6 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du présent préavis, la commission de gestion (ci-après COGEST), composée de Madame Alberti Marina et Messieurs de Bourbon Parme Louis et Pommaz Quentin a étudié le préavis qui lui a été soumis et a adressé ses questions au Codir en amont de la séance.

Le 29 avril 2026, nous avons été reçus par Madame Roxanne Faraut, Présidente du Comité de direction (Codir), M. Robert Middleton Vice-Président du Codir, accompagnés du Capitaine Stéphane Dessarzin, de Madame Stéphanie Vouillamoz, Secrétaire générale, Monsieur Ione Ramel, Secrétaire général adjoint qui ont répondu à l'ensemble de nos questions. Qu'ils en soient ici remerciés.

En préambule, nous souhaitons relever que les comptes 2025, comme ceux des années précédentes, laisse apparaitre des résultats permettant de réduire considérablement les contributions des communes membres (de moins CHF 874'126.94) et nous nous en réjouissons.

Il apparaît que le préavis remis fournit la majorité des explications et n'apporte pas de commentaire particulier.

Néanmoins, nous nous sommes interrogés notamment sur la consommation d'électricité. Bien que le préavis mentionne une surestimation du fournisseur sur la capacité des panneaux solaires, pour la Commission il y avait manifestement une explication complémentaire pour justifier la différence entre prévision et consommation (environ le triple).

Après avoir échangé avec le Codir, il s'avère que, lors des estimations de consommation, il n'avait pas été tenu compte du fait que le bâtiment serait exploité 24h/7j. Cela explique donc l'écart conséquent entre prévision et consommation réelle. Cela étant, et sur la base de l'audit commandé par la Ville de Nyon, toutes les mesures visant à permettre des économies ont été étudiées et mises en œuvre. Cet audit a également permis de détecter divers problèmes liés à la mise en service du bâtiment et de les corriger. En conclusion, la situation actuelle correspond aux prévisions qui auraient dû être faites. Enfin, le Codir va se rapprocher de la Police cantonale afin de discuter de l'adaptation du forfait de charge pour la part de loyer qui lui incombe.

Pour ce qui est des honoraires informatiques, notre Commission a relevé que le budget, qui avait été augmenté, a été dépassé. Face à ce constat, nous avons interrogé le Codir sur la suite qui a été donnée à la proposition de la Commission visant à élaborer un comparatif de ces coûts avec les autres corps de police intercommunales, à étudier la possibilité d'internaliser ces prestations ou alors de les externaliser à un autre prestataire et proposer au Conseil intercommunal la solution plus économe. Le Codir nous a confirmé avoir requis auprès de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises une étude comparative mais souligne la complexité d'analyse compte tenu des spécificités propres à chaque corps de police. Pour le surplus, nous avons été assurés qu'une rencontre avec l'Office informatique de la Ville de Nyon est prévue afin d'aborder les questions informatiques et envisager une éventuelle adaptation des coûts.

Enfin, et pour votre complète information, nous nous permettons de vous reproduire ci-dessous les différentes questions que notre Commission a adressées au Codir, ainsi que ses réponses.

Question : *Honoraires entretien des locaux de Nyon: Le préavis mentionne que certaines factures n'avaient pas été prévues au budget, ni comptabilisées dans les comptes 2024. De quoi s'agit-il? Quelles sont les raisons qui justifient qu'elles n'avaient pas été prévues au budget?*
Réponse du Codir : *Il s'agit de la facturation des contrats d'entretien du centre de Polices pour 2024. Ces contrats ont été souscrits par la Ville de Nyon durant l'année 2024, mais ne nous ont été transmis, avec leurs factures, qu'en début d'année 2025. Comme il s'agissait de nouveaux contrats dont nous n'avions pas connaissance des montants, une somme approximative, sous-estimée, avait été intégrée au budget. Ces montants annuels sont à présents connus et inscrits correctement dans les budgets actuels et futurs de PNR.*

Question : *Bilan-9115.00 -Débiteurs BVR: L'acompte de la Ville de Nyon a-t-il été payé depuis?*
Réponse du Codir : *Oui, l'acompte a été payé le2 février 2026.*

Question : *Bilan -9206 -Excédent de recette à distribuer: Quand les versements seront-ils réalisés?*
Réponse du Codir : *Les montants seront versés en 3x pour Crans et Prangins en avril, mai et juin, et en 4x pour Nyon en avril, mai, juin et juillet.*

Question : *Pourquoi les passifs transitoires sont-ils aussi élevés (+230 KCHF par rapport à 24)?*
Réponse du Codir : *En raison d'une erreur au sein de notre service des finances, une série de factures a été comptabilisée en 2026 au lieu de 2025 (CHF 141'863.04).*
De plus, lors du bouclement des comptes, notre responsable des finances a constaté que nous n'avions pas reçu une facture d'un montant de CHF 74'656.35que nous recevons normalement en décembre.

Question : *Comptes 607.4356.00 Facturation de service à des tiers, 607.4359.00 Ventes et prestation diverses et 607.4390.00 Recettes diverses: Quelles sont les explications d'une telle hausse sur ces trois comptes?*
Réponse du Codir :

- *Compte 607.4356.00: en 2025 il y a eu une augmentation du nombre de rapports accidents, d'infractions au RGP, d'ivresses, ainsi que d'infractions à la LCR et au RIGP.*
- *Compte 607.4359.00: il s'agit de la facturation de nos prestations 2025 à la commune de Crassier pour un montant de CHF 14'605.00 (contre CHF 7'516.25en 2024). De plus, nous avons eu plus de sollicitations de la part de la police cantonale vaudoise pour des événements dont le montant facturé est de CHF 20'981.00 (contre CHF 14'251.00en 2024), ainsi que de l'UEFA pour un montant de CHF 18'060 en 2025 contre CHF 10'540 en 2024.*
- *Compte 607.4390.00: en 2025 nous avons reçu une rétrocession de l'Académie de Savatan de CHF 62'923.00 alors qu'en 2024 elle n'avait été que de CHF 28'973.00. De plus, nous avons facturé un solde de formation de CHF 10'000.00 lors d'un départ d'un collaborateur qui était encore sous convention avec PNR. Enfin, depuis 2025, nous avons facturé les capsules de café à nos collaborateurs (cette recette est néanmoins compensée par des dépenses quasi-équivalentes dans le compte «Achat autre marchandise»).*

Au-delà de ce qui précède, l'étude des comptes 2025 n'apporte pas de remarque complémentaire et nous profitons de l'occasion pour souligner la gestion économe réalisée par le Codir et la direction de PNR tout au long de l'année.

En conclusion, la commission de gestion unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Nyon Région

vu le préavis n° 01/2026 du Comité de direction du 1er avril 2026,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

adopte les comptes 2025 de l'Association de communes « Police de la Région de Nyon » au 31 décembre 2025 et en donne décharge au Comité de direction.

Pour la Commission :

Marina Alberti

Louis de Bourbon Parme

Quentin Pommaz, Président